

**PRÉFECTURE DE LA MEUSE**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**  
**ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS AU PUBLIC**

Par arrêté préfectoral n°2022-901 du 23 mai 2022, une consultation publique est ouverte **du lundi 20 juin 2022 au lundi 18 juillet 2022 inclus**, sur la demande d'enregistrement présentée par la SARL OBRINGER, sise rue de la Croix de Fresnes à VILLE-EN-WOËVRE (55160) visant à la création d'une installation de transit de fers et métaux sur le territoire de la commune de Ville-en-Woëvre.

Ce projet relève de la rubrique 2713-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719 – Surface supérieure ou égale à 1 000m<sup>2</sup>).

À cet effet, un dossier comprenant les différentes pièces et documents relatifs à cette installation sera déposé en mairie de Ville-en-Woëvre, siège de la consultation, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- lundi de 10h00 à 12h00,
- jeudi de 14h00 à 16h30.

Un dossier du projet en version dématérialisée sera également tenu à la disposition du public en mairie de Braquis, commune située dans le périmètre d'information de la consultation, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les documents seront consultables sur le site internet des services de l'État en Meuse : <http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques> - Environnement - Participation-du-public - Consultations-en-cours-ou-à-venir.

Le public pourra consigner ses observations sur un registre, ouvert à cet effet, à la mairie de Ville-en-Woëvre, ou les adresser par lettre, pendant toute la durée de la consultation, à la Préfecture de la Meuse, Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures environnementales - 40 rue du Bourg - CS 30512 - 55012 BAR-LE-DUC Cédex ou, par voie électronique à :

[pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr](mailto:pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr).

La Préfète de la Meuse est l'autorité compétente pour statuer, soit par un arrêté d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières, soit par un arrêté de refus.